

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 1 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Coloration de Giemsa

Code produit : GM1077SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

Canada

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Liquides inflammables, catégorie 2

Toxicité aiguë (orale), catégorie 3

Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Vapeur et liquide hautement inflammables.

H301 Toxique si avalé.

H311 Toxique au contact de la peau.

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H370 Endommage les organes.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 2 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
P233 Maintenir le contenant bien fermé.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.
P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
P243 Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
P264 Bien se laver la peau après utilisation.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction.
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
P302+P352+P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304+P340+P312 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P307+P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.
P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 67-56-1	Méthanol	38.49
Numéro CAS : 56-81-5	Glycérol	60.77
Numéro CAS : 51811-82-6	Giemsa's Stain	0.73

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 3 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer à l'air frais

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec du savon et à l'eau

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l', une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistante à l'alcool

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à des sources d'inflammation lointaines et provoquer un retour de flamme

Ce liquide est volatile et peut générer une atmosphère explosive

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 4 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent, elles peuvent former des concentrations explosives
Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.
Conserver le conteneur bien fermé.
Éloigner des sources d'inflammation : flammes ouvertes, surfaces chaudes, rayons directs du soleil, sources d'étincelles.
Entreposer dans un endroit fermé à clé.
Utiliser un conteneur approprié afin d'éviter une pollution de l'environnement.
Protéger contre le gel et les dommages matériels.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Glycérol	56-81-5	ACGIH MPT 10. mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	ACGIH VLS LECT 250 ppm [peau]
	Méthanol	67-56-1	ACGIH VLS MPT 200 ppm [peau]
NIOSH	Méthanol	67-56-1	NIOSH LER MPT 200 ppm [peau]
	Méthanol	67-56-1	NIOSH LER MPT 260 mg/m ³ [peau]

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 5 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
United States (OSHA)	Méthanol	67-56-1	NIOSH LER ST 250 ppm [peau]
	Méthanol	67-56-1	NIOSH LER ST 325 mg/m ³ [peau]
	Glycérol	56-81-5	OSHA LEP Valeur MPT 15 mg/m ³ poussière totale
	Glycérol	56-81-5	OSHA LEP Valeur MPT 15 mg/m ³ fraction respirable
	Méthanol	67-56-1	OSHA LEP MPT 200 ppm
	Méthanol	67-56-1	OSHA LEP MPT 260 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide foncé
Odeur :	Comme l'alcool
Seuil d'odeur :	Non disponible
Valeur pH :	Non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Inflammable
Limite d'explosion supérieure :	Non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 6 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'autoinflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité dynamique :	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur excessive, source d'inflammation ou flammes.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Toxique en cas d'ingestion Toxique en contact avec la peau Nocif en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 7 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Endommagement des organes

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Méthanol	Provoque des dommages au nerf optique et au système nerveux central.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 8 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1230
Nom d'expédition approprié UN	Solutions méthanoïque
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1230
Nom d'expédition approprié UN	Solutions méthanoïque
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 9 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

(IATA-DGR)

N° UN	UN 1230
Nom d'expédition approprié UN	Solutions méthanoïque
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

56-81-5	Glycérol	répertorié
67-56-1	Méthanol	répertorié
51811-82-6	Giemsa's Stain	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 1-3-0

HMIS : 1-3-0

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Page 10 sur 10

Date de révision : 12.27.2017

Coloration de Giemsa

Date de préparation initiale : 01.06.2017

Date de révision : 12.27.2017

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit